

Décision

Générale

modern

# Décision n° 88-1444/PR/EN portant ouverture du concours du certificat d'aptitude à l'inspection de l'Enseignement du 1er degré et à la direction des écoles normales – session 1988-1989.

n° 88-1444/PR/EN

Ministère  
Ministère de l'éducation nationale

Date de publication  
15 décembre 1988

Numéro JO  
n° 24 du 31/12/1988

Date du numéro  
31 décembre 1988

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** les lois constitutionnelles nos LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

**VU** l'ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977

**VU** le décret n°87-098 du 23 novembre 1987 portant nomination des membres du Gouvernement de la République de Djibouti

**VU** la délibération n°103/7e L en date du 2 mai 1970 portant statut général des fonctionnaires

**VU** la délibération n°104/7e L en date du 12 mai 1970 portant réglementation générale de l'Enseignement du premier degré

**VU** l'arrêté n°70-826/SG/CG en date du 6 juillet 1970 portant organisation du corps territorial de l'enseignement public du premier degré, modifié et complété par les arrêtés 70-1139 en date du 20 septembre 1970, 75-1542 en date du 2 août 1975, 76-323 en date du 24 février 1976 et l'amendement 82-0216 du 17 février 1982

SUR proposition du ministre de l'Éducation nationale et du ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Le concours du certificat d'aptitude à l'inspection de l'Enseignement du Premier Degré et à la direction des écoles normales est ouvert pour l'année scolaire 1988-1989. Le nombre de postes mis au concours est fixé à 2.

### Article 2

Le registre d'inscription est ouvert du 15 novembre au 15 décembre 1988.

### Article 3

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront à l'inspection primaire de Djibouti le lundi 17 avril 1989 à partir de 7 heures.

---

**Article 4**

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

---

---

*Pour le président de la République et par ordre le directeur de cabinet*

**ISMAEL GUEDI HARED**